

Les structures pastorales dans la documentation médiévale (Basse-Navarre)

(Pastoral structures in the medieval documentation (Basse-Navarre))

Legaz, Amaia

Univ. de Toulouse II. Le Mirail. 4 allée de Causa.
F-33140 Villanave d'Ornon

BIBLID [1136-6834 (2011), 37; 55-65]

Récep.: 29.11.2005

Accep.: 24.03.2011

Ces açicle øcenre ler difføçens søqner pt alifiens der inrsallasinn oarsnøçler danr la dnct - mensasinn nauaøpire de la fin dt XI^e riøcle at XIV^e riøcle. Chapt e nnsinn ersanalyrøe dt onins de ut e roasial esjt ødipt e.

Mnsr-Clér : Parsnøçlirme. Mnyen Age. Barr e-Nauaøp. Ct bilaq Bt rsal. Bt rsaliza. Rnnceuat x. Sel.

Nafaøpnakn dnkt menst esan, XI. mendeaøpn bt kaeøpsik XIV. mendeøp bisaøean, açszainen knka- lekt ak derkøbaszekn eqabilisakn søqminnak jar nszen diøp açøikt lt hnnesan. Knnszeost baknisza eroa- zinaøpn ikt roegisik esa ikt roegjt ødiknsik azsøøzen da.

Gilsza-Hiszak: Parsnøçlirmna. Eqli Aqna. Behe Nafaøpna. Saqnia. Bt rsal. Bt rsaliza (bazkalekt a). Oøpøaga. Gasza.

Erse açøict ln øpnge lnrdifeønsøer søqminnr t silizadnr oaøp dercøqbiqlar inrsalacinner oarsnøçler en la dnct mensaciøn de Nauaøp, derde finaler del rigln XI harsa el rigln XIV. Cada cnnceosn er ana- lizadn derde el ot nsn de uirsa eroacial y jt ødicn.

Palabøar Clau: Parsnøçlirmn. Edad Media. Baja Nauaøp. Ct bilaq Bt rsal. Bt rsaliza. Rnnce- ualler. Sal.

C'est à l'occasion de notre collaboration commune au projet collectif de recherches « Dynamique de l'anthropisation et paléoenvironnement de la montagne basque »¹ que j'ai eu la chance de rencontrer Manex Goyhenetche. Il avait alors bien voulu partager son immense connaissance du terrain et des sources documentaires. Depuis lors, toujours disponible, toujours ouvert, il répondait présent à nos sollicitations. Avec bienveillance, il a accepté de s'intéresser à mes questionnements d'historienne en formation. Cet article qui lui est dédié représente une partie de mon étude² sur l'histoire de la montagne basque largement influencée par ses écrits et ses analyses.

La montagne basque, anthropisée de longue date, a été profondément marquée par les activités humaines et les fonctionnements sociaux des communautés qui l'occupent. C'est essentiellement à travers les mentions récurrentes des installations et espaces pastoraux qu'on saisit la réalité de l'exploitation sylvo-pastorale et des espaces qu'elle a investis. Pour construire cet article, nous nous sommes fondée sur les matériaux que la documentation apporte. Ils sont avant tout lexicaux : il s'agit de termes spécifiques qui reviennent de façon récurrente dans les textes. Nous nous sommes donc attachée à les repérer systématiquement, les définir et tenter de retracer leur évolution.

Durant la période médiévale, l'espace montagnard semble être perçu comme un ensemble homogène ; ainsi, il n'est jamais fait de distinction entre les montagnes basses ou hautes. Il ne s'agit pas d'un espace délimité par des critères topographiques, ni botaniques, mais il se définit par l'absence d'exploitation agricole et donc le développement d'autres types d'activités liées à différents contextes. La montagne, telle qu'on se la représente alors, se divise fondamentalement en trois domaines : les forêts d'une part, les pâturages d'autre part et enfin les cours d'eau et espaces marginaux qui leurs sont liés.

En ce qui concerne les forêts, il est extrêmement rare de voir spécifiés les types d'essences qui les composent. Même si les forêts ne sont pas toujours mentionnées dans les textes, elles sont rarement absentes dans la réalité car tout habitat, et d'autant plus lorsqu'il est considérable comme une ville, nécessite la présence à proximité d'une ressource en bois de chauffage et de construction. La forêt constitue l'environnement coutumier du paysan médiéval et les textes séparent souvent de façon artificielle les *cultum* de l'*incultum* notamment lorsqu'ils sont issus d'une aire d'influence monastique où se développe volontiers une vision classique de ces espaces, conformément à d'autres régions³.

1. P.C.R. dirigé par Didier Galop, UMR 6565 CNRS.

2. Cette étude a été menée dans le cadre d'une thèse de doctorat à l'Université de Toulouse II – Le Mirail, sous la direction de Benoît Cursente : *Systèmes pastoraux et société en Basse-Navarre du XIII^e au XVIII^e siècle : construction et transitions*, 2005.

3. DURAND, Marie-Pierre; RUAS, Marie-Pierre. « La forêt languedocienne (fin VIII^e-XI^e siècle) ». Dans : *Les forêts d'Occident du Moyen Age à nos jours, Actes des XXIV^{es} Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 6-8 septembre 2002*. Toulouse : P.U.P., 2004 ; p. 163-180.

Les auteurs laïcs, souvent plus locaux, la considéraient souvent comme faisant partie des montagnes, sans que d'autres précisions soient nécessaires. Un second domaine s'organise autour de l'eau, des activités artisanales et des espaces directement liés à celles-ci. Enfin, le troisième domaine était constitué essentiellement d'herbacées et d'arbustes qui, avec les forêts, servaient de nourriture au bétail. On peut distinguer les prés naturels (« *pascua* ») et les prés artificiels (« *prata* »), créés et favorisés par l'homme, voire enclos. Ces différents espaces sont équipés d'installations variées, souvent temporaires, mais qui en principe ne sont jamais considérés comme des habitats. Dans les pâturages, on relève diverses installations pastorales que nous nous proposons de détailler.

1. LES «BUSTALES»

Les premières mentions d'établissements pastoraux dans le secteur ouest pyrénéen apparaissent dans les plus anciens documents d'origine ecclésiastique. Ainsi, en 1071, lors d'une donation de monastères à l'évêque de Pampe-lune par le roi de Navarre, celui-ci accorde le prieuré de St-Sauveur d'Ibañeta avec ses dépendances qui sont constituées de montagnes et de *bustales*⁴. Si les autres dépendances de St-Sauveur d'Ibañeta ne sont pas précisément indiquées, les « *bustales* », eux, sont énumérés dans le détail. Il semble que Laporç et Çaporç désignent un ou des secteurs de la montagne où sont installés les établissements cités ensuite⁵. Ce texte ne permet pas de connaître la teneur de ces établissements mais nous indique d'une part qu'ils sont connus par leur nom, sans localisation plus précise nécessaire par des confronts ou d'autres repères, et que ces noms sont en basque. On peut donc supposer que leurs dénominations sont antérieures à l'établissement religieux auxquels ils appartiennent ou du moins que les noms ont été donnés par des bascophones, que l'on peut supposer non ecclésiastiques. Peut-être s'agit-il en fait de toponymes désignant des secteurs montagnards où sont installés ces « *bustales* » ? Aucun de ces toponymes ou micro toponymes n'ayant pu être localisés, nous ne pouvons affirmer avec certitude qu'il s'agit de noms propres aux *bustales*.

Le 7 avril 1072, le roi de Navarre donne à Leire de nouveau le monastère de St-Vincent de Cize⁶ avec toutes ses dépendances parmi lesquelles on note les champs, les pommeraies, les marécages, les montagnes, les sources, les jardins avec les droits de parcours et de péage les pâturages dans plus de vingt lieux

4. Archivo General de Navarra (AGN), section Cleros, Roncesvalles, leg. 1 n° 43 : « Sant Saluador de Ybenieta cum omnibus pertinenciis suis, cum montibus, et bustalibus de Laporç et de Çaporç [que sunt Irauçeta, Legarreta Nauarr, Olaça [...].Jaua, Bagaella, [çuaçu, Oll...], çaualleta, Aincita [Berroa, Orcuen, çorita], Arrigorriondo, Arriehiçaga, Inyiçellai, Oriarriaga, Jaureguiça, Chioilburu, et cum aliis pertinenciis suis »

5. GOYHENETCHE, Manex. *Histoire générale du Pays Basque*. San Sebastián : Elkarlanean, 1998, t. 1.

6. Que l'on situe dans l'actuelle commune de Çaro.

pour les troupeaux de vaches et de brebis⁷. Ce texte ne livre pas de nom de « *bustale* » mais son importance réside dans le fait que dès cette époque les bustes semblent indifféremment servir aux troupeaux de vaches comme de brebis. Ici aussi, les *bustales* sont nombreux, plus de vingt, et nous voyons apparaître une formule que l'on retrouvera presque systématiquement : « *cum ingressu et reditu sive regressu* », avec « l'entrée et la sortie ». Les textes des XII^e-XIII^e siècles, toujours majoritairement d'origine ecclésiastique, reprennent le même type de formule et donnent systématiquement dans les dépendances des établissements religieux sous la tutelle de Leire, Roncevaux, Sorde l'Abbaye... au moins les terres cultivées et incultes, les pâturages⁸, les cours d'eau et les sources. Concernant les établissements pastoraux, les termes commencent à se diversifier.

2. LES CUBILARES

Ainsi, on trouve dès 1110 dans la documentation de Leire le terme de « *cubilares* »⁹, lors d'une donation au monastère¹⁰. Comme pour les « *bustales* », les « *cubilares* » sont désignés individuellement par des noms basques. On constate que certains de ces noms comme Irauçqueta par exemple rappellent ceux des « *bustales* » promis à Leire en 1071. Cela n'amène pourtant pas à conclure à la superposition exacte des deux entités. En effet, rien ne permet d'exclure la possibilité que les « *cubilares* » sont des fractions ou des divisions au sein des *bustales* dont ils portent le même nom¹¹. Le grand nombre de structures pastorales sur une même zone laisse penser qu'il s'agissait d'espaces de taille restreinte. Cependant, la question se pose de savoir s'ils formaient de grands ensembles ou s'ils étaient dispersés dans la montagne. Cette hypothèse d'un « emboîtement »

7. A.G.N., *Cleros*, Leire, leg. 7 n° 100 B.

8. Désignés par les termes « *pasquis* », « *pasturis* », « *herbagium* ».

9. Le « *cubile* » latin (*cubile*, is, n.) signifie « couche, lit » mais est encore employé pour désigner le nid, la tanière, le gîte des animaux. Le « *cubil* » espagnol (nom masculin) désigne lui aussi la tanière. Selon nous, le terme est complexe et son champ sémantique ne se limite pas à la seule cabane.

10. MARTIN DUQUE, Angel, *Documentación medieval de Leire (siglos IX a XII)*, Pamplona : *Gobierno de Navarra*, 1983 ; p. 321 n° 235. L'orthographe utilisée dans la transcription a été respectée : « [...] donamus in portu de Auriz unum monasterium quod vocatur Sanctus Saluator, et unum palacium in Erro simul cum illos suos cubilares et cum omni introitu et regressu suo. Estos nompradamiento son los cubilares : Guyruçu cum suos cubilares, Lagarreta Lassa in Luçayde, Irauçqueta, Eçtau, Garaycoa, Çuguarriaga, Legarreta Gorostaldea, Leguarreta Celaya, Lapurdiola, Leguarreta çaarra, Eçquiça, Belarçe, Jassavacune, Yturaoa, Goroslarre, Urdinçaquinaldea, Uçqueta, Orila et Orilarrançe, Aquicheta, Epeleta, Beerecoa, Aycita Berroa, Aycita Gayna, Orcire çorita, Ariçtelussa, Onbaçendu, Bagada, Çuaçola, Çualeta goyenna, Jueyeta Gorostaldea, Burreguieta Gorostaldea, Sorduce, Leyçarduy, Cilueticoa, Ama Jeureguiaga, Barrena Auriçchoa [...] »

11. Il faut noter cependant que pour Luis Javier Fortun (*Leire un señorío monástico en Navarra (siglos IX-XIX)*, Pamplona : Gobierno de Navarra, 1994 ; p. 609) assimile les termes de *cubilar*, *bustale* et *bustaliza* et même *cayolar* en une seule et même notion composée de trois éléments : l'édifice proprement dit, le terrain autour à usage exclusif et les droits de jouissance des pâturages voisins. Il écrit : « El nombre de cubilar (en version francesa « *cayolar* ») proviene del corral, borda o majad que servia para recoger o acubilar el ganado y permitia el aprovechamiento de estos pastos, inaccesibles diariamente desde los pueblos mas cercanos. La existencia del corral era el requisito.... »

des espaces pastoraux semble confirmé en partie par le fait que certains « *cubilares* » paraissent eux-mêmes situés à l'intérieur d'un « *cubilar* », ou dépendants d'un autre *cubilar*. C'est le cas par exemple du *cubilar* de Guyriçu « *cum suos cubilares* ». On remarque que l'on trouve à propos des *cubilares* comme des *bus-tales* la formule : « *cum omni introitu et regressu suo* », que l'on pourrait interpréter comme une allusion aux droits d'accès liés à ces établissements pastoraux.

Il semble que dans ce texte, les *cubilares* sont attachés à un palais. Cependant, la même année, un acte de confirmation¹² rappelle la donation de St-Sauveur avec son *cubilar*¹³. On constate ici qu'il n'est fait mention que d'un seul *cubilar*, anonyme. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure il est compris dans ceux du texte précédent. Deux hypothèses peuvent être émises : la possession des *cubilares* du premier texte par Leire est peut-être liée à la possession du palais dont il question dans la vallée d'Erro ; d'autre part, l'unique *cubilar* du deuxième texte ne pourrait-il pas désigner l'espace où sont installés les *cubilares* précisément nommés dans le premier texte ? Nous aurions donc encore une fois la marque d'un emboîtement de ces espaces ou aménagements pastoraux à géométrie variable.

Luis Javier Fortun, dans son ouvrage sur le monastère de Leire, a localisé plusieurs *cubilares* appartenant à ce monastère en Soule¹⁴. Grâce aux confronts de ces *cubilares*, il a pu déterminer leur surface approximative. Ainsi, celui du pic d'Orhy (Arlotua) couvrirait environ 200 ha, comme celui de Bezula Minor, et ceux de Bezula Mayor, environ 375 ha. Mais les *cubilares* ne paraissent pas être une réalité stable. Comme tout bien immeuble, ils sont sujets à des transformations. La pression démographique ou la rentabilité des activités pastorales transhumantes peuvent multiplier la construction de corrals ou de bordes et une consécutive tentative d'appropriation des terrains les environnants.

A partir des années 1271, le petit prieuré d'Ibañeta est vendu au nouvel établissement de Roncevaux¹⁵ dont le prestige et les possessions vont considérablement s'accroître durant les siècles suivants. C'est dans la documentation de

.... imprescindible, en torno al cual surgía todo lo demás. En origen están enclavados en terrenos comunales, pero de forma expresa o tácita el territorio circundante se adscribe al cubilar y acaba siendo propio y exclusivo de él, sin que puedan edificarse en el otras chozas de pastores (magallia), tal y como reconocen sentencias bajomedievales, en las que se ordenan apeos para garantizar su conservación », décrivant ainsi un processus d'appropriation des espaces pastoraux. Ce processus n'est cependant pas aussi clairement identifiable pour les vallées bas-navarraises. Cela peut être imputable soit à une perte de la documentation tardo-médiévale pour cette région, soit à la mise en place de mécanismes ayant empêché une telle appropriation.

12. MARTIN DUQUE, op. cit., 1983; p. 318 n° 233.

13. « *Sanctus Saluator de Yuenieta, simul cum illo suo cubilare et cum omni introitu et regressu suo* ».

14. FORTUN, op. cit., 1994; p. 416, notes 188 et 189.

15. Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, G 204.

Roncevaux que l'on trouve les premiers biens pastoraux cédés sans établissement dont ils dépendraient. Ainsi, en 1193, Doña Mayor et son fils le comte de Pallars donnent à Roncevaux plusieurs prés dans les Aldudes et Roncevaux¹⁶. Leur liste est détaillée mais le texte est détérioré et incomplet : « *pratos que sunt in Lovier, en Ronçesuallis, et in Baigor et [...] logares de Cisa* » ; et plus loin « *en Garazvizcay*¹⁷, [...] *en Baigorrvizcay et en Alduide* ». Il s'agit ici de la première donation d'espaces pastoraux par une famille noble certes mais non royale. On relèvera dans les textes postérieurs de nombreuses transactions entre Roncevaux et la plupart des grands seigneurs de la région, sur des établissements pastoraux, appelés désormais plus couramment *bustalizas*.

3. LES «BUSTALIZAS»

Le terme de *bustaliza* apparaît effectivement quelques années plus tard, en 1208, dans un acte passé à St-Michel de Cize¹⁸ : Bernardo de Olaoz, suite à un différend avec l'hôpital de Roncevaux, admet que la *bustaliza* appelée Ciariz appartient à cet hôpital. Une note à la fin de ce texte soulève quelques interrogations sur la complexité des droits liés à une *bustaliza*. Cet ajout paraît signifier que Bernardus de Olaoz et sa famille, bien que reconnaissant la propriété¹⁹ de la *bustaliza* à Roncevaux, revendiquent un droit d'usage dans cette *bustaliza* ; droit d'usage qu'ils auraient peut-être acquis d'un certain Amenul, et qu'ils pourraient exercer au même titre que les autres habitants de Çaro. On aurait donc peut-être ici la marque d'un droit collectif d'usage sur un espace pastoral par une communauté de voisins, droit semble-t-il cessible avec les privilèges de voisinage et clairement distinct de toute notion de propriété.

Autre exemple d'un partage des droits sur un même espace, en 1253, le roi de Navarre accorde à l'hôpital de Roncevaux le tiers d'un territoire dans la vallée d'Aezcoa, et les deux tiers aux habitants du bourg de Roncevaux²⁰. On peut faire ressortir de cet acte comme de sa confirmation la même année²¹, que les *bustalizas* sont des espaces bien déterminés dans un territoire²², que leur jouissance ou leur usage peuvent être indépendants de leur possession. Les *bustalizas* et les terrains sont délimités au moyen de « *mugas* » ou bornes. Certains pâturages et *bustalizas* sont propres à chacun comme les *bustalizas* d'Ateguren,

16. OSTALAZA, Isabel María, *Colección diplomática de Roncesvalles (1127-1300)*, Pamplona : Gobierno de Navarra, 1978 ; p. 103 n° 17. Notons que la publication du texte traduit « *pratos* » par « *bustalizas* » alors que ce terme n'apparaît jamais dans ce texte.

17. Le toponyme Garazvizcay pourrait signifier « le coteau de Garazi » (le pays de Cize en basque).

18. Aujourd'hui St-Michel-le-Vieux. *Ibid*, n° 33.

19. « *Quod non pertinebat ad eos predicta bustaliza* ».

20. OSTALAZA, op. cit., 1978, n° 146.

21. *Ibid*, n° 147.

22. Elles peuvent d'ailleurs servir elles-mêmes de point de repère pour délimiter un espace.

Çaquarrola, Jauregui Ariçtoui, Jassuil, Sorolucea qui appartiennent à l'hôpital et d'autres sont communs.

Ainsi, deux textes complémentaires datés le premier de 1257 et le second de 1260 semblent-ils confirmer cette caractéristique des *bustalizas*. En 1257, Pedro Lopez de Olaverri vend à l'hôpital de Roncevaux la *bustaliza* de Jaureguiaga²³. Le texte présente des lacunes et une partie des conditions de cette vente effective est inconnue aujourd'hui. Pourtant, trois ans plus tard, en 1260, le même Lopez de Olaverri passe un accord avec Roncevaux afin de pouvoir envoyer paître sur un terrain de l'hôpital un millier de têtes de bétail bovin, cédant en échange ses droits dans la *bustaliza* de Jaureguiaga. Il semblerait donc que malgré la vente de sa *bustaliza*, Lopez de Olaverri avait pu garder des droits sur celle-ci.

La jouissance de seulement une partie d'une *bustaliza* peut être accordée. Ainsi, en 1302, Gil Periz de Ureta donne à Roncevaux l'herbe, « *la hierba* » des *bustalizas* d'Enaguira et de Baigorvizcay, dans les Aldudes²⁴. Cette clause plus précise que de coutume paraît signifier que le monastère peut faire paître son bétail dans cette *bustaliza* mais pas forcément y installer des cabanes ou couper du bois.

En 1240, commence à être associée au terme de *bustaliza*, une formule en romance qui deviendra presque permanente : « *con sus entradas et sus essidas* »²⁵. Elle semble remplacer l'ancien latin « *cum omni introitu et regressu suo* » et exprimer toujours la notion d'accès aux installations pastorales.

Au fil des années, les textes se font de plus en plus précis sur les installations pastorales. L'un d'entre eux, daté de 1260, est particulièrement riche en informations de ce type. Il s'agit d'une sentence de Clément de Launay, sénéchal de Navarre, dans le procès entre le prieur de Roncevaux et Doña Navarra, maîtresse de Villanueva et Cize et son fils, au sujet de la cabane pour le bétail construite par ces derniers dans la *bustaliza* d'Iturieta, et qui empêchait la passage des troupeaux de l'hôpital de Roncevaux dans la *bustaliza* d'Orbeguilace²⁶. Cette *bustaliza* d'Iturieta est équipée d'une cabane, de corrals pour les brebis et de porcheries pour les porcs. Les accès en sont bien déterminés. Il semble que la fonction de pâturage de la *bustaliza* soit ici confirmée ; ce terme ne désigne donc pas seulement un établissement pastoral mais bien un espace pastoral. Enfin, ce texte tend à faire penser que les *bustalizas* pouvaient être proches les unes des autres voire adjacentes. Nous ne pouvons déterminer si la *bustaliza* recouvre une surface importante. Si c'est le cas, le fait qu'un bâtiment puisse empêcher

23. OSTALAZA, op. cit., 1978; p. 238, n° 163.

24. MARTINENA RUIZ, *Catálogo Documental de la Real Colegiata de Roncesvalles (1301-1500)*, Pamplona : Gobierno de Navarra, 1979 ; p. 19 n° 3.

25. OSTALAZA, op. cit., 1978, n° 108.

26. *Ibid*; pp. 253-254, n° 183.

le passage d'un troupeau implique soit que cette construction soit accompagnée de clôtures, soit que le parcours du troupeau soit très strict et ne souffre aucune diversion. D'autre part, si on envisage la *bustaliza* comme une surface limitée, on peut se demander si elle n'était pas clôturée.

Au XIV^e siècle, on retrouve le terme *cubilar*, associé à celui de *bustaliza*²⁷. Il semble donc que le *cubilar* devienne un des composants de la *bustaliza* ; les espaces continuant à être emboîtés les uns dans les autres.

La *bustaliza* apparaît comme un bien appartenant au patrimoine familial, attaché certainement à une maison. Les achats, ventes, héritages se font de la même façon et la vente de l'une s'accompagne souvent de la vente de l'autre. Ainsi, en 1297, Roy Sanchez et ses fils, vendent à Roncevaux la *bustaliza* appelée Jassar pour 5 000 deniers sanchetes. Les enfants renoncent à leur droit dessus en présence de témoins²⁸. De même, lorsque Arnaud Sanz, seigneur de Ahaxe, vend à l'hôpital de Roncevaux une *bustaliza*, le 23 juin 1261, il y a de nombreux témoins et l'acte paraît solennel²⁹.

A la fin du XIII^e siècle, le prix d'une *bustaliza* est de 5 000 sous sanchetes³⁰. Au XIV^e siècle, les prix des *bustalizas* semblent variés. Ainsi, une vente conclue le 16 juillet 1302 entre Sancho Lopiz de Eugui et l'hôpital de Roncevaux pour 27 *bustalizas* s'élève à un total de 300 livres sanchetes³¹. Tandis que le 13 juillet 1310, les deux *bustalizas* nommées Dindus « el mediano » et Gorostarrazu de Suso³², sont vendues à Sancho Sanchiz de Ureta et Maria Martin de Urroz par Miguel Lopiz de Eugui et sa femme pour seulement 100 livres sanchetes³³. Peut-on imaginer une telle dévaluation en si peu d'années ? L'hypothèse la plus probable serait plutôt celle de réalités différentes recouvertes par le même terme de *bustaliza*. Les écarts de prix pourraient s'expliquer par des différences de surface, d'installation, de qualité des pâtures ou des bois...

Il peut arriver que seuls les droits sur une *bustaliza* soient cédés. Ainsi, en 1317, Sancha de Elizondo, habitante d'Orbaiceta, échange avec Roncevaux ses

27. MARTINENA RUIZ, op. cit., 1979 ; p. 92, n° 209 ; p. 95, n° 218.

28. OSTALAZA, op. cit., 1978 ; p. 444, acte 331.

29. OSTALAZA, op. cit., 1978 ; p. 256, acte 187.

30. MIRANDA GARCIA, Fermín, *Roncesvalles. Trayectoria patrimonial (siglos XII-XIX)*, Pamplona : Gobierno de Navarra, 1993 ; n° 288, 331, 333.

31. MARTINENA RUIZ, op. cit., 1979 ; p. 21, n° 7.

32. Ces deux noms sont accompagnés de compléments (« *el mediano* » : du milieu, « *de suso* » : d'en haut) que l'on retrouve pour plusieurs autres *bustalizas* et *cubilares*. Ces qualificatifs semblent indiquer une localisation, voire un échelonnement, de ces aménagements par rapport à d'autres qui porteraient le même nom, peut-être même qui formeraient une sorte de réseau avec eux. Autre exemple, en 1452 : « *Indus de Suso, Indus de Medio et Indus de Baxo* » (MARTINENA RUIZ, op. cit., 1979 ; p. 222 n° 580).

33. *Ibid* ; p. 45 n° 75.

droits sur la *bustaliza* de Gabarvide entre autres contre trois pièces de terre à Orbaiceta et une somme d'argent. Ce genre de transaction soulève une question : on ne trouve aucune précision concernant la quantité de bétail autorisée sur les *bustalizas* d'usage commun. Or, on sait la taille considérable des troupeaux de l'hôpital. On peut supposer que très peu d'autres éleveurs possédaient d'aussi grands troupeaux. Ainsi, lorsque Roncevaux accédait à ce type d'espaces, ceux-ci voyaient la pression pastorale qui s'exerçait sur eux certainement considérablement augmentée.

La *bustaliza* possède donc les mêmes caractéristiques juridiques que tout autre bien foncier. Ce n'est pas un espace marginal. Un acte de 1238, extrait des archives de la chancellerie navarraise, confirme ce statut de la *bustaliza* puisque Pierre Arnalt de Saut prête hommage lige, au même titre que pour un domaine ou un château, pour la *bustaliza* d'Orzate que le roi lui a donné³⁴. Le don d'une *bustaliza* par le roi peut aussi se faire contre le paiement d'un cens. Ainsi, en 1258, Thibault II donne à Doña Andregalla une *bustaliza*, dans le territoire de Roncevaux, en échange d'un cens annuel³⁵.

4. LES «SELES»

Il semble que le terme de « *seles* » fasse son apparition dans la documentation de Roncevaux aux alentours de 1297. A cette date, à l'occasion de l'une des nombreuses ventes de *bustaliza* à Roncevaux il est mentionné dans les testateurs un certain Lop Otxoa, arbalétrier, qualifié de « *seynnor de los seles de Sant Julian* »³⁶. Puis, en 1302, on trouve un acte par lequel Roncevaux loue à Sancho de Orzaiz Dolagaray et consorts, les « *seles* » appelés Arrayoaga, Azaldegui, Andreola, Eicelay ou Iracelay, Vizcarzuarain, Ordazuaga et Orquil durant quatre ans et pour dix livres morlanes par an³⁷. C'est cependant le terme *bustaliza* qui est très majoritairement employé puisqu'on ne retrouve le mot « *seles* » qu'en 1441, toujours dans la documentation de Roncevaux, où il est question de quatre *seles* dans les Aldudes vendus au monastère par Diego de Agoiz, habitant d'Aoiz³⁸. Il semblerait que ces quelques rares occurrences du terme *sel* ou *seles* au pluriel dans la documentation de Roncevaux soient dues à une sorte de « contamination » de la terminologie pastorale bizcayenne ou guipuzcoane. En

34. MARTÍN GONZÁLEZ, Margarita, *Colección diplomática de los Reyes de Navarra de la dinastía de Champaña. 1. Teobaldo I (1234-1253)*, San Sebastián : *Fuentes Documentales Medievales del País Vasco*, Eusko Ikaskuntza, 1987 ; p. 119 n° 84.

35. GARCÍA ARANCÓN, María Raquel, *Colección diplomática de los Reyes de Navarra de la dinastía de Champaña. 2. Teobaldo II (1253-1270)*, San Sebastián : *Fuentes Documentales Medievales del País Vasco*, Eusko Ikaskuntza, 1985 ; p. 80 n° 22.

36. OSTALAZA, op. cit. ; 1978, n° 331.

37. *Ibid* ; p. 26 n° 21.

38. *Ibid* ; p. 212 n° 552.

effet, si l'on se réfère aux travaux de José Ramón Diaz de Durana³⁹ sur le sujet, la définition de *sel* paraît recouvrir celle du *cubilar* et de la *bustaliza* en tant qu'espace de rassemblement des troupeaux, précisément délimité dans les pâturages, liés à des droits sur ceux-ci, assortis parfois d'installations pour le bétail et / ou ses gardiens. D'autre part, ce mot n'apparaît nulle part ailleurs dans la documentation navarraise ; or les intérêts pastoraux de Roncevaux ne se cantonnaient pas aux vallées navarraises mais s'étendaient largement en Biscaye et Guipúzcoa. L'élevage dans ces régions se déployait sur de courtes distances, s'appuyant sur ces *seles* manifestement privés, contrairement aux vallées navarraises où les éleveurs pouvaient pratiquer une transhumance sur des longues distances, où les espaces pastoraux et leurs installations se divisaient en diverses catégories (communs, privés, partagés...). Trop grossièrement résumée ici, l'étude de José Ramón Diaz de Durana et de Jon Andoni Fernandez démontre que les *seles*, par leur caractère privé, semblent être assez tôt des médiateurs pour l'appropriation des espaces montagnards par certains grands éleveurs. Ce processus paraît beaucoup plus tardif et laborieux en Navarre, en tous les cas tant que la conjoncture politique laisse libre champ à la transhumance. Il est probable que les mêmes mécanismes qui ont présidé à l'abandon ou à la réduction de la longue transhumance ont pu favoriser l'émergence des velléités de contrôle particulier des espaces traditionnellement d'usage commun.

L'un des points communs aux entités spatiales pastorales est l'absence presque permanente de confronts ou d'indications pour les localiser et les délimiter. Si nous revenons à la donation par le roi Sanche de Peñalen à Leire du monastère St-Vincent de Cize, « *monasterio de Cirsa qui appellatur Sancti Vincencii* », le 7 avril 1072⁴⁰ Celui est donné avec toutes ses dépendances qui sont à la fois ecclésiastiques et agro-pastorales. Les lieux ne sont pas nommés précisément sauf par des hagiotoponymes. Les *bustales* ne sont pas dénommées ni localisées. On peut alors se demander s'il s'agit de structures provisoires, qui se déplacent en fonction des besoins ou des capacités des pâtures. La seule précision qui est donnée est que ces *bustales* sont destinés à des vaches et des brebis : les espaces pastoraux sont définis par le type de bétail qu'ils accueillent. De la même façon, les textes plus tardifs ne sont pas plus précis. Nous n'avons ainsi aucune indication sur les contours de la *bustaliza* de Jaureguiaga que Pedro de Olaverri vend à l'hôpital de Roncevaux, le 10 juillet 1257⁴¹ : « *Vendio la bustaliça de Jaureguiaga, con todos sus dreitos con entradas et con eissidas* ».

39. DIAZ DE DURANA ORTIZ DE URBINA, José Ramón, « *Para una historia del monte y del bosque en la Guipúzcoa bajomedieval : los seles. Titularidad, formas de cesion y de explotación* », *Anuario de Estudios Medievales*, 2001, 31 / 1 ; p. 49-73, et avec FERNANDEZ DE LARREA ROJAS, Jon Andoni, « *Economía ganadera y medio ambiente. Guipúzcoa y el Noreste de Navarra en la Baja Edad Media* ». Dans : *Historia agraria*, août 2002, n° 27 ; p. 43-64.

40. MARTIN DUQUE, Angel, op. cit., 1983 ; p. 143, acte 94.

41. OSTALAZA, op. cit., 1978 ; doc. 53.

Que ce soit dans les documents de Roncevaux comme dans ceux de l'administration sociale ou à l'occasion de transactions privées, les espaces pastoraux sont déterminés par leur nom, généralement basque. Ainsi, quand les *seles*, comme les *bustales* ou les *bustalizas* sont cités pour la première fois, ils sont déjà parfaitement identifiés et délimités de façon implicite ce qui suggère une ancienne titulature⁴². Les seules indications qui sont livrées sont purement pratiques : type de bétail, saison d'ouverture, taille...

La microtoponymie peut toutefois apporter quelques indications à défaut d'un repérage cartographique, en recherchant par exemple les noms de plantes, d'essences et de types de végétation, qui peuvent être autant d'indices de défrichements et d'informations sur le paysage ancien. Les actes des Archives de Roncevaux nous donnent un grand nombre de noms de pâturages et de cabanes. Certains d'entre eux sont explicites, comme lorsqu'ils contiennent le mot « *ola* » (cabane). D'autres semblent avoir une étymologie beaucoup plus confuse. D'autre part, en ce qui concerne les installations pastorales appartenant à des habitants des vallées, on peut supposer que certaines portent le nom de la maison « d'en bas » dont elles dépendent.

Ainsi, peu d'indications de localisations précises des installations et espaces pastoraux sont données. Cela suppose-t-il qu'ils sont suffisamment déterminés et identifiables par leur seul nom ? Les réalités que recouvrent ces termes que nous venons de recenser paraissent alors structurer les activités pastorales dans un temps long et une certaine stabilité. Pourtant on ne peut douter que l'espace montagnard ait évolué, à l'instar de la société dont il ne se trouve nullement en marge.

42. DIAZ DE DURANA, op. cit., 2001 ; p. 57.